



RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

Concours d'infirmier territorial en soins généraux de classe normale Session 2021

Propos introductifs :

Le rapport du Président du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter un concours d'accès au garde d'infirmier territorial en soins généraux de classe normale.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour les concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de ce concours, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur les prestations des candidats.

I. PRESENTATION

Considérant les demandes d'organisation d'un concours formulées par des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés ou conventionnés aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur, le CDG06 a ouvert le concours sur titres d'infirmier territorial en soins généraux de classe normale.

A. Présentation du cadre d'emplois – fonctions

Le cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux classé en catégorie A, relève de la filière médico-sociale.

Il comprend les grades suivants : infirmier en soins généraux de classe normale et d'infirmier en soins généraux hors classe.

Les membres du cadre d'emplois exercent leurs fonctions dans les collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Dans les conditions et les domaines prévus par l'article L. 4311-1 du code de la santé publique, ils accomplissent les actes professionnels et dispensent les soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou dans le cadre du rôle propre qui leur est dévolu.

B. Conditions d'accès au cadre d'emplois

Le concours sur titres avec épreuve est ouvert aux candidats titulaires :

- soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique,
- soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.

La profession d'infirmier est réglementée en France. Par conséquent, pour ce concours, aucune possibilité de dérogation aux conditions de diplômes, ainsi que pour les pères, mères de trois enfants et pour les sportifs de haut niveau, n'est possible.

BR

II. LES PRINCIPAUX CHIFFRES DE LA SESSION 2021

A. Répartition des candidats par voie d'accès :

Concours d'infirmier territorial en soins généraux de classe normale - Session 2021		
Postes	Inscrits	Admis à concourir
29	90	90

B. Le profil des candidats admis à concourir :

Concours d'infirmier territorial en soins généraux de classe normale - Session 2021					
Hommes	Femmes	Age moyen	Origine géographique		
			Région PACA		Autres départements
			Département du 06	Autres	
8.89 %	91.10 %	39 ans	28.90 %	38.90 %	32.20 %

- ▶ Candidat le plus âgé : 62 ans ;
- ▶ Candidat le plus jeune : 24 ans.

C. Participations aux épreuves

Concours d'infirmier territorial en soins généraux de classe normale - Session 2021			
Admis à concourir	Présents à l'épreuve d'admission	% absentéisme	Lauréats
90	45	50 %	29

III. L'ADMISSION

Le concours externe sur titres avec épreuves d'accès au grade d'infirmier en soins généraux de classe normale, comporte une épreuve orale d'admission :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé).

Tout candidat obtenant une note inférieure à 10 / 20 ne pourra être admis.

▶ Résultats de l'épreuve :

Concours d'infirmier territorial en soins généraux de classe normale - Session 2021			
Présents	Nombre de candidats avec une note		Moyenne de l'épreuve / 20 points
	< à 10/20	≥ à 10/20	
45	14	31	12.06

BRe.

Les notes se sont échelonnées de 3.75 / 20 à 19 / 20, avec une moyenne de 12.06 / 20.
 14 notes sont inférieures à 10 / 20, soit 31.11 % des candidats présents.
 68.89 % des candidats présents ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

► **Evaluation de l'épreuve :**

Les jurys ont pu constater :

- Si le temps de présentation de 5 minutes a été respecté par la majorité des candidats, les candidats devraient pour certains mieux structurer leur présentation (plan) et valoriser leur projet professionnel.
- Souvent les candidats souhaitent une titularisation sur leur poste, se cantonnent à leur environnement professionnel actuel et ne se projettent pas dans l'ensemble des contextes professionnels dans lesquels les infirmiers territoriaux peuvent exercer.
- Des connaissances et des compétences à renforcer notamment concernant le fonctionnement des collectivités territoriales dans lesquelles les candidats souhaitent pourtant exercer des responsabilités de cadres de catégorie A.

► **Le jury d'admission :**

A l'issue des épreuves d'admission, le jury s'est réuni et a déclaré 29 candidats lauréats.

Concours d'infirmier territorial en soins généraux de classe normale - Session 2021						
Postes ouverts	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Seuil admission / 20 points	Candidats lauréats		% Candidats lauréats / présents
				Hommes	Femmes	
29	90	45	11 / 20	3	26	64.44%
				29		

Le 27/04 2021, Monsieur Bruno PEBEYRE, Président du jury, Adjoint au Maire du Cannet,

Signature :



